DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT

Bureau de la Coordination des Services Extérieurs de l'Etat

> LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n° 71.858 du 19 Décembre 1971, pris pour l'application de la loi n° 70.1219 du 23 Décembre 1970, modifiant et complétant la loi du 31 Décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU l'avis émis dans sa réunion du 6 Décembre 1982 par la Commission Supérieure des Monuments Historiques - section objets d'art;

VU l'arrêté préfectoral nº 82.10.60 du 18 Novembre 1982;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Département du Pas-de-Calais

ARRÊTE:

Article ler - Les objets mobiliers ou immeubles par destination désignés ci-après sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques.

- $\underline{\textit{ECQUEDECQUES}}$: Eglise Saint-Omer
 - Christ en Croix, statue et la croix, bois polychrome, XVIè siècle
- LOCON :
- Eglise Saint-Maur
- Christ en Croix, statue, bois polychrome XVè siècle.

ARTICLE 2 - Les propriétaires, gestionnaires, détenteurs, affectataires et dépositaires de ces objets sont tenus de ne procéder, sauf en cas de péril, à aucun transfert d'un lieu dans un autre sans avoir informé, un mois à l'avance, l'administration de leur intention de ne procéder à aucune cession à titre gratuit ou onéreux, réparation ou restauration de l'objet sans avoir informé deux mois à l'avance, l'administration de leur intention.

ARTICLE 3 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du département, MM. les Maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, Le 05 AVR. 1984

Pour le PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE, LE SECRETAIRE GENERAL,

Jean CUVELIER

Pour copie conforme

45 DECAL

Pour le brifet, le Chef de Bureau délegné

Michèle VACQUERY